

Grand Albigeois

La 1ère révision du SCoT du Grand Albigeois a été approuvée le 21 décembre 2017, point de départ de la mise en œuvre du projet de territoire. 2020 a été marquée par le renouvellement de l'équipe politique conduite par notre Présidente Elisabeth Claverie qui a souhaité, au lendemain de cette mandature, sensibiliser les nouveaux élus aux enjeux de la planification grand cadre, rappeler les fondements du projet de territoire retenu et la portée concrète du SCoT du GA qui couvrent 3 PLUI approuvés. Sans attendre l'obligation réglementaire d'évaluation à 6 ans, le SCoT s'est engagée en 2021 dans la mise en place d'un outil de veille et de suivi visant à évaluer, sur fond de bilan à mi-parcours, les effets du SCoT. Ce 1er pré-bilan permettra de saisir les dynamiques territoriales à l'œuvre sur la base des indicateurs définis par le SCOT afin de constituer un référentiel d'évaluation T+3 intermédiaire. Le rapport final de 2023 apportera aux élus et partenaires un éclairage sur les transformations du territoire en tenant compte du nouveau contexte politique et réglementaire. Il permettra surtout d'apprécier les évolutions ou les compléments éventuels à apporter au SCoT au regard des écarts mesurés entre les constats et les intentions.

Pays Lauragais

Le SCoT du Pays Lauragais, approuvé en novembre 2018, poursuit sa mise en œuvre par le biais de l'accompagnement des communes dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme, mais également dans le cadre des actions du PCAET adopté en février 2020. Plusieurs commissions de travail transversales urbanisme / transition énergétique ont permis de créer une synergie entre les deux thématiques, sur des sujets tels que le développement des énergies renouvelables ou l'observation de la consommation d'espaces. Par ailleurs, la réalisation d'un diagnostic des mobilités sur l'ensemble du territoire, s'inscrivant à la fois dans le PCAET et le SCoT, a permis aux élus de s'approprier cette thématique au niveau communal et intercommunal suite à la loi LOM. L'actualité réglementaire a également incité les élus à réfléchir à l'évolution du SCoT à moyen terme et à envisager un bilan anticipé pour 2022-2023 qui permettra de préparer la future révision du document.

Vallée de l'Ariège

Une actualité riche en 2020- 2021 : une nouvelle équipe politique sous la conduite de notre Président, Thomas Fromentin – Président de l'agglomération Foix-Varilhes, poursuivant la dynamique territoriale impulsée au travers d'un bilan SCoT mis en œuvre entre 2015 et 2021. Cette évaluation SCoT a permis la mise en révision du projet de planification SCoT plus pragmatique et opérationnel. Parallèlement, le Syndicat de SCoT accompagne ses collectivités et partenaires à la mise en œuvre des actions des Plans Climat et Mobilité récemment adoptés, au travers de diverses programmations : un Plan Vélo, 3 Pôles d'Echange Multimodaux, ou encore un Programme Territorial des énergies renouvelables.

Carcassonne Agglo

Carcassonne Agglo poursuit la révision de son SCoT, dont l'arrêt est envisagé en début d'année 2022. Un nouveau débat du PADD est à ce titre prévu en Conseil Communautaire du 29 septembre. S'en suivra plusieurs sessions de concertation avec les élus afin d'élaborer le DOO durant l'automne 2021.

Grande Agglomération Toulousaine

Réinstallées en septembre 2020, les instances du SMEAT, sous la présidence d'Annette Laigneau, ont souhaité placer les travaux de la 2ème révision du SCoT dans la perspective et sous le régime juridique de la loi ELAN, afin de faire ressortir le caractère stratégique de ce document. Ceci se traduit par une feuille de route resserée (objectif d'un débat sur le PAS début 2022) ciblée sur les "défis à relever" issus des travaux du précédent mandat, tout en accordant une large place à l'expression des EPCI du territoire. De plus, outre la contribution de l'Etat sous la forme d'une note-miroir en réponse aux "défis à relever", et les travaux d'un séminaire "Notre territoire face à la crise" (décembre 2020) ayant donné la parole à des experts de haut niveau, le SMEAT vient de bénéficier de deux contributions majeures, au regard des risques révélés par cette crise, de la part de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse et de la part de la Chambre d'agriculture. L'ensemble de ces travaux et contributions est disponible sur le site internet du SMEAT.

Vaurais

Finalisation de l'analyse de la consommation foncière du pré-bilan à 3 ans (engagement des Elus lors de l'approbation) : Un modèle d'analyse a été mis en œuvre par le service SIG de la CCTA, en collaboration avec les services instructeurs des communes et le service instructeur mutualisé de la CCTA sur la base des données issues de l'instruction du droit des sols, du cadastre, des usages des sols, de l'identification de la tâche urbaine du territoire... Le modèle a été testé au fur et à mesure de l'avancée du travail et un temps a été consacré à sa vérification pour le sécuriser afin qu'il soit réaliste et garantisse des résultats représentatifs des évolutions du territoire. C'est ce modèle qui permettra de réaliser le bilan des 6 ans d'application du SCOT (outils perfectibles). Le pré-bilan lorsqu'il sera finalisé sera présenté en Conseil Communautaire et permettra d'étudier les évolutions à venir du SCoT.

Nord Toulousain

La révision du SCoT redémarre avec l'espoir retrouvé au travers de l'interscot d'une clarification des équilibres d'accueil et de consommation d'espace à l'échelle régionale. Son but, au pied du mur des transitions : pousser le territoire à la résilience. Le cap issu des ateliers thématiques de 2019 reste à l'évidence le seul moyen de faire face : la protection de l'agriculture, de l'environnement et de la nature, par la mise en équilibre des fondamentaux de la qualité de vie de ses habitants, services, habitat, mobilité, activités, avec en leitmotiv "Eviter-Réduire-Compenser". Et pour mieux gérer les transitions le syndicat opte, par anticipation, pour un "SCoT ELAN".

Pays Sud Toulousain

La révision se poursuit : une nouvelle équipe technique arrive en 2021 pour poursuivre et renforcer les travaux engagés sur la révision du SCoT. Après la réalisation de trois ateliers participatifs avec les élus et PPA sur les thèmes "population, logements, équipements et services", "consommation d'espaces, densité" et "économie", la phase de diagnostic est en cours de finalisation. Elle laissera bientôt la place à la phase d'élaboration du projet. Pour ce faire, des ateliers sur la densité et les formes urbaines ainsi que des réunions publiques adressées aux élus et citoyens sont prévues afin de les consulter et de les associer au projet.

interscot Info SCoT n°6 Grand Bassin Toulousain Septembre 2021

Promulgation de la loi Climat & Résilience : quels impacts pour nos territoires ?

Ça y est, après deux ans de travail, la loi Climat & Résilience vient d'être promulguée au Journal Officiel le 24 août dernier. Issue d'un travail inédit de la Convention Citoyenne sur le Climat, elle vise à lutter contre le changement climatique et à intégrer durablement l'écologie dans notre modèle de développement.

A titre préliminaire, le premier article de la loi pose le cadre en rappelant la volonté de la France de respecter ses engagements climatiques européens et internationaux. Pour y répondre, elle développe ensuite, en 304 articles, les mesures pour réduire les impacts climatiques de nos différents temps de vie (consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir) mais aussi pour renforcer la protection judiciaire de l'environnement et l'évaluation climatique et environnementale des politiques publiques.

Le titre V concerne tout particulièrement nos exercices de planification en signifiant non plus la limitation mais la fin de l'étalement urbain, responsable de

la disparition d'un département comme les Yvelines chaque décennie. Il invite dès lors à un véritable changement de modèle dans l'aménagement de nos territoires.

L'article 191 définit ainsi un objectif de réduction par deux de la consommation d'espace sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente, et ce en vue d'atteindre à l'échelle nationale le fameux « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, issu du Plan Biodiversité de 2018. L'article 194 organise ensuite la prise en compte de cet objectif par les collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région qui devra s'emparer de cette problématique dans son SRADDET. Les documents d'urbanisme locaux ne seront pas en reste puisque le SRADDET devra décliner cet objectif entre les différentes parties du territoire régional et chaque document d'urbanisme devra localement prendre en compte cet objectif. A défaut d'inscription dans le SRADDET dans les délais impartis, les SCoT devront reprendre à leur compte l'objectif de division par

deux de la consommation d'espace. Reste désormais à attendre le décret d'application, prévu à l'article 192, qui fixera la définition précise de l'artificialisation des sols.

Autre point majeur de ce titre, l'article 215 modifie le Code de commerce afin d'interdire la construction de nouveaux centres commerciaux qui artificialiseraient des sols, sans en démontrer la réelle nécessité via une série de critères bien précis. Par ailleurs, aucune exception ne pourra être faite pour les surfaces de vente de plus de 10 000 m² et les demandes de dérogation pour tous les projets d'une surface de vente supérieure à 3 000 m² seront examinées par le préfet.

Contact

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse aire métropolitaine
11, boulevard des Récollets, 31000 Toulouse
Tél : 05.62.26.86.26
Mail : auat@aua-toulouse.org

Les 12 SCoT du Grand Bassin Toulousain: exécutifs, territoires et état d'avancement

Gascogne

Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne

Président : Hervé LEFEBVRE
Directrice : Claire CERON
Coordonnées : contact@scotdegascogne.com / 05.62.59.79.70

397 communes / 13 EPCI

3 mars 2016 : Prescription d'élaboration

Comminges Pyrénées

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Comminges Pyrénées

Président : François ARCANGELI
Chargé de mission SCoT : Alexandre TERRADE
Coordonnées : pays@commingepyrenees.fr / 05.61.88.88.66

235 communes / 3 EPCI

14 juillet 2019 : Approbation du SCoT

Pays Sud Toulousain

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain

Président : Gérard ROUJAS
Chargée de mission SCoT : Coline ETIENNE
Coordonnées : contact@paysstoulousain.fr / 05.61.97.30.34

99 communes / 3 EPCI

29 octobre 2012 : Approbation du SCoT
10 septembre 2018 : Approbation de l'évaluation
8 octobre 2018 : Prescription 1^{ère} révision

Grande Agglomération Toulousaine

Syndicat Mixte d'Etude de la Grande Agglomération Toulousaine (SMEAT)

Présidente : Annette LAIGNEAU
Directeur : Jacques ENGRAND
Coordonnées : smeat@scot-toulouse.org / 05.34.42.42.80

113 communes / 5 EPCI

15 juin 2012 : Approbation du SCoT
27 avril 2017 : Approbation 1^{ère} révision
8 janvier 2018 : Prescription 2^{ème} révision

Nord Toulousain

Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain

Président : Philippe PETIT
Directrice : Lydie GUERINEAU
Coordonnées : secretariat@scot-nt.fr / 05.61.50.62.90

66 communes / 4 EPCI

4 juillet 2012 : Approbation du SCoT
20 décembre 2016 : Approbation 1^{ère} modification
21 juin 2018 : Evaluation du SCoT et prescription 1^{ère} révision

Agglomération de Montauban

Syndicat Mixte du SCoT de l'agglomération de Montauban

Président : Axel DE LABRIOLL
Responsable du SCoT : Bérangère TIROUVANZIAM-BISBAU
Coordonnées : btirouvanziam.bisbau@ville-montauban.fr / 05.63.22.12.00

22 communes / 2 EPCI

14 mai 2013 : Approbation du SCoT
28 juillet 2014 : Prescription 1^{ère} révision

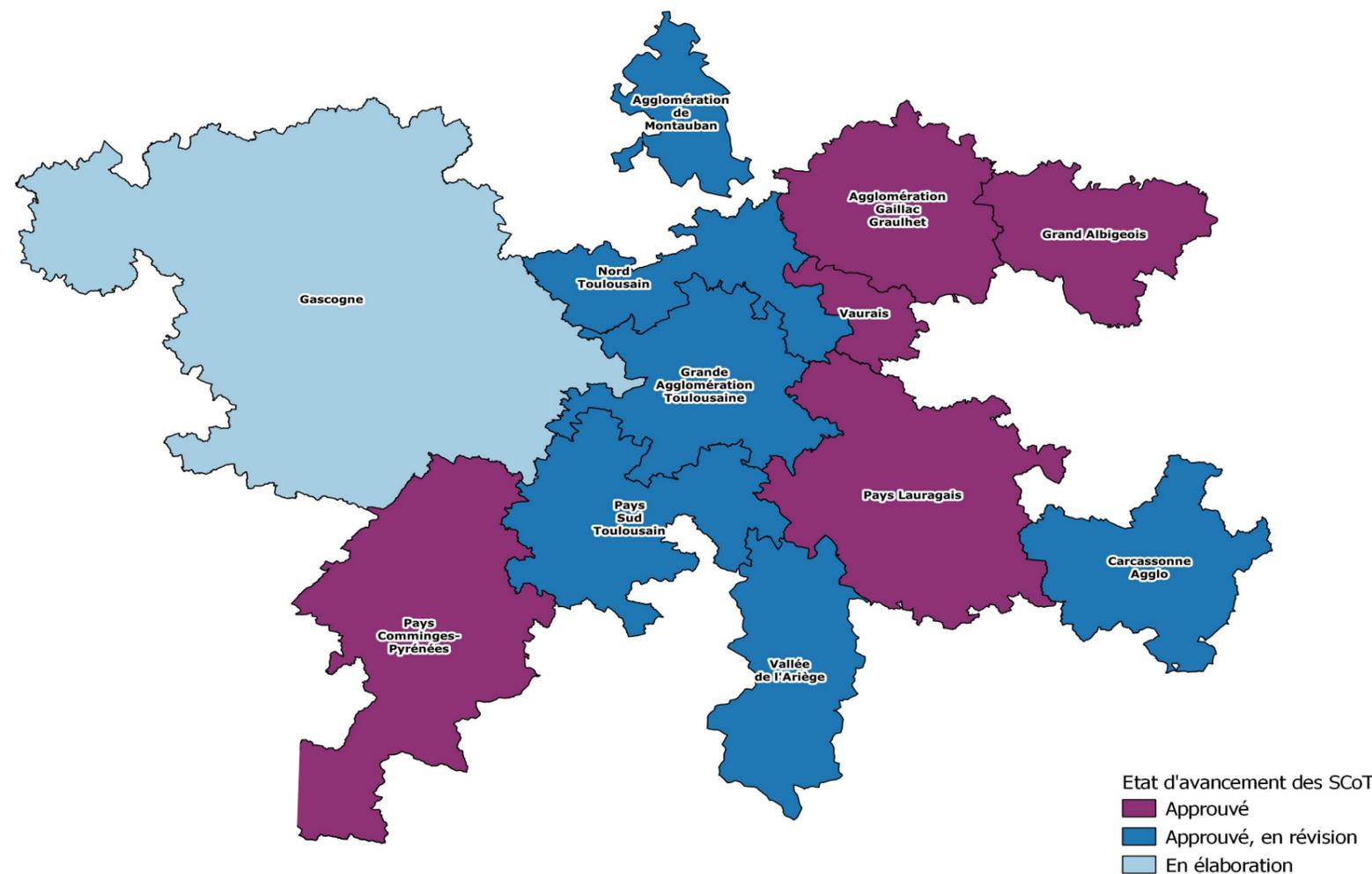
Vaurais

Communauté de communes TARN-AGOUT

Président : Gérard PORTES
Directrice du pôle aménagement du territoire : Virginie PADILLA-DEFFAUX
Coordonnées : accueil@cc-tarnagout.fr / 05.63.41.89.12

21 communes / 1 EPCI

12 décembre 2016 : Approbation du SCoT



Etat d'avancement des SCoT
■ Approuvé
■ Approuvé, en révision
■ En élaboration

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Président : Paul SALVADOR
Chargée de projet SCoT : Cécile DANESIN
Coordonnées : cecile.danesin@gaillac-graulhet.fr / 05.63.83.61.61

61 communes / 1 EPCI

11 mai 2009 : Approbation du SCoT
13 février 2013 : Approbation 1^{ère} modification

Grand Albigeois

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois

Présidente : Elisabeth CLAVERIE
Chef de projet SCoT : Denis RAYSSEGUIER
Coordonnées : scot@grand-albigeois.fr / 05.63.76.06.06

41 communes / 3 EPCI

12 juillet 2011 : Approbation du SCoT
21 décembre 2017 : Approbation 1^{ère} révision

Vallée de l'Ariège

Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège

Président : Thomas FROMENTIN
Directrice : Amandine COUREAU
Coordonnées : contact@scot-vallee-ariège.fr / 05.61.60.42.91

97 communes / 3 EPCI

10 mars 2015 : Approbation du SCoT
29 juin 2021 : Evaluation du SCoT et prescription 1^{ère} révision

Pays Lauragais

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Président : Gilbert HEBRARD
Directrice : Sylvie FORESTIER
Coordonnées : scot.lauragais@orange.fr / 04.68.60.56.54

167 communes / 4 EPCI

26 novembre 2012 : Approbation du SCoT
12 novembre 2018 : Approbation 1^{ère} révision

Carcassonne Agglo

Agglomération de Carcassonne

Président : Régis BANQUET
Chef de service planification : Cédric VANDAELE
Coordonnées : cedric.vandaele@carcassonne-agglo.fr / 04.68.10.56.00

83 communes / 1 EPCI

16 novembre 2012 : Approbation du SCoT
15 avril 2015 : Prescription 1^{ère} révision

Interscot GBT

12 SCoT
1402 communes / 43 EPCI

11 SCoT en vigueur
6 SCoT en cours de révision
1 SCoT en cours d'élaboration